

4G
Société civile immobilière au capital de 100 euros
Siège social : 6 avenue de l'Hers
31450 BAZIEGE

792 044 828 RCS TOULOUSE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 06 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le Six janvier,
A 10 heures,

Les associés de la Société 4G, société civile immobilière au capital de 100 euros, divisé en 100 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 6 avenue de l'Hers 31450 BAZIEGE, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Madame Camille GILLET
titulaire de 50 parts sociales en nue-propriété

Monsieur Eric GILLET,
titulaire de 50 parts sociales en usufruit

Madame Léa GILLET,
titulaire de 50 parts sociales en nue-propriété

Madame Marie-José CAREL, ayant pour nom d'usage GILLET,
titulaire de 50 parts sociales en usufruit

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Eric GILLET, co-gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport de la gérance,*
- *Transfert du siège social,*
- *Modification corrélative des statuts,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 6 avenue de l'Hers - 31450 BAZIEGE à 50, chemin Clos ZENIERES - 12630 MONTROZIER, et ce à compter du 1er janvier 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé à 50, chemin Clos ZENIERES 12630 MONTROZIER."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

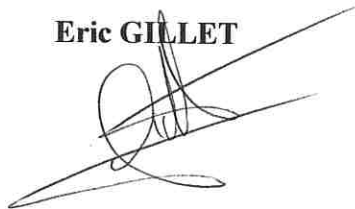
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Camille GILLET

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

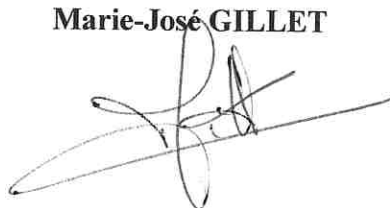
Eric GILLET

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.

Léa GILLET

A stylized, handwritten signature in black ink, with a large, rounded loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.

Marie-José GILLET

A stylized, handwritten signature in black ink, with a large, prominent loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.